

**COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE
CPS MRC-TCI (CP)**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Annecy

ARRÊTE n° 2023-450

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE CPS MRC-TCI**

Mention : *Commercialisation de produits et services*

Parcours : *Management de la relation commerciale – Technico commercial industriel*

pour la **délivrance du diplôme** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR)
Président ➤ Julie SONZOGNI	PRAG
Vice-président ➤ VIGNEAU Steeve	Enseignant, responsable pédagogique
Membres ➤ Aurore POCHAT ➤ Patrick AMSELMO ➤ Catherine GAILLARD	Professionnelle Professionnel Enseignante

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire d'Annecy le Vieux (Scolarité hall principal) et TETRAS.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 9 février 2024



Stéphane Tichadou
Directeur de l'IUT d'Annecy
« pour le président et par
délégation »

Ampliation aux membres du jury d'examens